

# HISTORIQUE ET DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE

## RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN À BRULEY

L'église néo gothique Saint-Martin du XIX<sup>e</sup> siècle est un édifice témoin de l'histoire de la commune de Bruley. Elle appartient notamment à tous les Brulois qui y sont profondément attachés, au-delà de toute sensibilité religieuse.

Le plan définitif de construction de cette église prit corps en 1895 sous l'impulsion de M. Loenvenbruck, nouveau curé de la paroisse. L'emplacement fut choisi de façon à s'inclure dans l'ensemble : ancienne église, presbytère, grotte et chapelle du Rosaire, tout en s'ouvrant sur la rue principale du village. Le style choisi fut celui du gothique rayonnant des églises du Moyen âge et rappelle notamment la cathédrale Saint-Étienne et la collégiale Saint-Gengoult de Toul. Le plan adopté est celui du rectangle médian, terminé d'une part par un chevet octogonal et à l'autre extrémité par l'avancée du portail et l'enclave du clocher. Deux nefs latérales très étroites s'accolent au vaisseau principal, ce qui permet de contenir les assistants dans la nef et de faire des bas-côtés une allée de dégagement ou une allée processionnelle. Les vitraux du chœur, abîmés par les bombardements de juin 1940, ont été refaits dans un style plus contemporain par les ateliers Benoît de Nancy.

En 1934 fut préparé l'emplacement des 26 statues de 1,20 mètre de hauteur demandées aux ateliers de moulage Pierson de Vaucouleurs. Sur les piliers du chœur : Saint-Martin, patron de la paroisse, taillé en pleine pierre de Brauvilliers par Huel et Saint-Vincent, patron des vigneron, œuvre d'Arthur Pierron.

Les stalles, œuvres de l'ébéniste nancéen Rousselot furent exécutées en 1935. Au-dessus de la porte latérale, une croix en bois et une inscription rappellent qu'en 1905, lors de l'application de la Loi de séparation des Églises et de l'Etat, les paroissiens et leurs prêtres soutinrent un siège de près d'une journée pour interdire l'accès de l'église, obligeant l'intervention de l'armée pour forcer l'ouverture et permettre l'inventaire.

Courant 2012, la commune a déjà dû investir dans d'importants travaux de réfection des enduits de l'église. Désormais, il devient nécessaire et urgent d'effectuer la restauration de la totalité de la toiture de cet édifice présentant de sérieuses dégradations et infiltrations au fil du temps.

Pour assumer ces travaux conséquents, la municipalité a donc décidé de lancer une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine, qui l'accompagnera dans cette campagne ouverte à tous.

La commune de Bruley, village viticole de 600 âmes, compte sur la générosité de chacun d'entre vous, que vous soyez simple habitant ou visiteur de la commune, particulier ou professionnel et vous en remercie vivement !



**La commune de Bruley compte sur votre générosité et votre soutien financier pour mener à bien son projet !**



**BON DE SOUSCRIPTION**

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de l'église Saint-Martin de Bruley et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si celle dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

**Chèque à l'ordre de : « FONDATION DU PATRIMOINE - ÉGLISE DE BRULEY »**

**Mon don est de \_\_\_\_\_ euros**

**et je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :**

L'impôt sur le Revenu **OU**  L'impôt sur la Fortune **OU**  L'impôt sur les Sociétés

**Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.**

**Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :**

- **de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don** et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt*

- **OU de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €.** (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)  
*Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

**Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction :**

- **de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don** et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT. *Un don de 500 € = 300 € d'économie*

NOM ou ENTREPRISE

\_\_\_\_\_

ADRESSE

\_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE

\_\_\_\_\_

MAIL

\_\_\_\_\_

**Comment faire votre don pour ce projet ?**

**PAR INTERNET : Plus simple et plus rapide !**

◆ Faites votre don en ligne en 1-clic sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/47560](http://www.fondation-patrimoine.org/47560)

◆ Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone ou tablette et faites immédiatement un don pour ce projet !



**PAR COURRIER :**

◆ Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine - Église de Bruley » (voir coordonnées au verso)

Attention : le reçu fiscal sera établi exclusivement aux nom et adresse du chèque.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.  En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Fondation du patrimoine, délégation Lorraine.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Pour plus de simplicité, faire des économies  
et préserver l'environnement

Faites un don sur Internet :

[lorraine.fondation-patrimoine.org](http://lorraine.fondation-patrimoine.org)



Avec le soutien de :



## LA FONDATION DU PATRIMOINE en quelques mots...



**Statut** : Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

**Son organisation** : La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

**Ses moyens d'action** : Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

**Le label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

**La souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

**La subvention** : La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

## DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

62 rue de Metz

54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

Mail : [lorraine@fondation-patrimoine.org](mailto:lorraine@fondation-patrimoine.org)

Site web : [lorraine.fondation-patrimoine.org](http://lorraine.fondation-patrimoine.org)

Photos © Commune de Bruley

Ne pas jeter sur la voie publique



## APPEL AU MÉCÉNAT POPULAIRE



### ÉGLISE SAINT-MARTIN

RESTAURATION DE LA TOITURE

BRULEY (MEURTHE-ET-MOSELLE)

Faites un don en ligne :  
[www.fondation-patrimoine.org/47560](http://www.fondation-patrimoine.org/47560)